Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20220628-D2022-35-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2022-35 en date du 28/06/2022 portant mise à disposition d'une licence de débit de boisson au Comité des Fêtes :

Présents : MM. FAUCHER Alain, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle, THEYS Antony, ARMAND Thierry.

Absents excusés : ALLAMARGOT Béatrice procuration à FAUCHER Alain, DUFOUR Dominique.

Mme CASTANET Christine a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	1	13	14	14	0

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a acheté une licence IV de débit de boisson en 2021.

Il informe l'assemblée qu'il convient de faire fonctionner cette licence.
La commune pourrait mettre cette licence IV à disposition du Comité des Fêtes pour son activité sachant qu'un de ces membres a suivi la formation et obtenu le permis d'exploiter un débit de boissons.

Il propose de signer une convention de mise à disposition, à titre de gracieux, avec cette association. Il donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE de mettre à disposition la licence IV de débit de boissons de la commune au Comité des Fêtes de LA GENEYTOUSE.

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition et tout autre document afférent à ce dossier.

A La Geneytouse, le 29 juin 2022

Le Maire,

MAIRIE DE LA GENEYTOUSE 87-HAUTE-VIENNE

Pour le Maire
l'Adjoint délégué
Dominique GILLES

Alain FAUCHER

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 30 juin 2022

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 fabrègue duo